



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE BANDES DESSINÉES 2026

Festival BD en Chinonais

Article 1 : organisateur

L'association CLAAC.

Article 2 : thème

« Croq en bulles » : dessine ce que tu vois : ton environnement, la vie de ton quartier, ta ville... Inspire-toi du réel et raconte-le avec au moins un code de la bande dessinée : bulles, onomatopées, cases, bandes...

Article 3 : catégories

2 catégories :

- Une pour les moins de 12 ans (inclus)
- Une pour les 13 ans et plus

Article 4 : modalités de participation et dépôt des dessins

- Le concours est ouvert à toutes et à tous, enfants, jeunes et adultes
- La participation est gratuite
- Chaque participant.e ne peut réaliser qu'un seul dessin
- Le dépôt des dessins se fera du **10 décembre 2025 au 1er mars 2026**

Plusieurs possibilités :

⇒ Par envoi postal à l'adresse suivante :

Centre social de Chinon
60 rue Descartes
37 500 CHINON

⇒ Directement auprès des 4 sites suivants, aux horaires d'ouverture :

CENTRE SOCIAL DE CHINON
60 rue Descartes
37 500 CHINON

CENTRE SOCIAL DU VÉRON
21 Bis Avenue de la République
37420 AVOINE

Bibliothèque de Chinon Le Patio
12 rue Paul Huet
37500 CHINON

Médiathèque d'Avoine
6 Avenue de la République
37420 AVOINE

Article 5 : format et technique

- Le dessin doit être au format **A4** (recto uniquement), avec la technique de son choix (peinture, encre, crayons, etc.)
- **Les informations obligatoires à inscrire au verso de la feuille de chaque participant.e sont :** nom, prénom, âge, numéro de téléphone, mail et adresse postale.
- Possibilité de récupérer son dessin jusqu'au 30 mai 2025 au centre social de Chinon.

Article 6 : critères de sélection et remise des prix

Le concours prévoit **un prix Public**.

- 2 lauréats : un pour les moins de 12 ans, et un pour les plus de 12 ans.
- Critères d'appréciation : qualité du dessin, de la présentation (créativité, propreté, esthétisme, originalité...) et de pertinence vis-à-vis du thème proposé.
- Les dessins doivent être des créations originales.
- Les images ne devront comporter ni violence ni sexe ni appel à la haine.
- Une pré-sélection aura lieu en amont du festival, par le comité du festival qui choisira une vingtaine de dessins avant le vote définitif.

Concernant le vote, chaque festivalier aura la possibilité de voter sur place, durant toute la durée du festival jusqu'au dimanche 16h.

La proclamation des gagnants et la remise des prix auront lieu le dimanche 15 mars à 17h15. La présence des participant.e.s est requise pour la remise des lots.

Article 7 : exposition

L'ensemble des dessins sera consultable sur le festival.

Les 20 dessins présélectionnés seront exposés sur le festival.

Article 8 : cession des droits

Chaque participant s'engage à accepter la diffusion de son dessin par l'organisateur :

- Pendant l'exposition, sans restriction ni réserve, sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.
- Sur les supports numériques et les réseaux sociaux dans le cadre de la communication sur le festival.

Article 9 : données personnelles

Tous les participants au concours, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant.

Article 10 : acceptation du règlement

Toute participation au concours vaut acceptation du présent règlement, consultable dans les centres sociaux Chinon et Véron, les bibliothèques et en ligne sur assoclaac.fr